

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance d'ajournement des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mercredi 11 juillet 2012, à 16 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Fidèle Tremblay, Pierre Beaulieu, Jocelyn Ross et Nathalie Bélanger. Le directeur général et secrétaire-trésorier Jean Robidoux est également présent. Les conseillers Ovila Soucy et Martin Claveau sont absents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Rapport sur une rencontre entre la Municipalité et le ministère de la Sécurité publique
3. Période de questions
4. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Rapport sur une rencontre entre la Municipalité et le ministère de la Sécurité publique

Procès-verbal de la rencontre

Une rencontre s'est tenue le mercredi le 11 juillet 2012, aux bureaux du ministère de la Sécurité publique à Rimouski, concernant le dossier du sinistre du 6 décembre 2010.

À cette rencontre, les personnes suivantes étaient présentes :

Pour le Ministère de la Sécurité publique :

- Jacques Bélanger
- Alexandre Dionne
- Édith Dufour (par téléphone)
- Denis Landry (par téléphone)
-

Pour le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- Claudine Forget

Pour la Municipalité de Sainte-Luce :

- Gaston Gaudreault
- Ovila Soucy
- Jocelyn Ross
- Jean Robidoux

Lors de cette rencontre, les sujets suivants ont été discutés :

1. Dossier de l'Auberge Sainte-Luce

Après discussions, monsieur Landry accepte qu'un contrat intervienne entre la Municipalité et les propriétaires de l'Auberge pour que ceux-ci s'engagent contractuellement à ne rien construire sur l'espace de leur terrain où se trouvaient les deux bâtiments qu'ils ont démolis et ce, à perpétuité.

2. Le dossier de mesdames Vachon du 76, route du Fleuve Est, est finalisé, mesdames Vachon recevront leur aide financière.

3. Dans le dossier de rétrocession des terrains des sinistrés de la route 132 Est, monsieur Jacques Bélanger confirme que le ministère des Transports va en faire l'acquisition. La Municipalité doit contacter monsieur Victor Bérubé.

4. Pour ce qui est des réclamations de la Municipalité suite aux grandes marées de 2005 et de 2010, madame Édith Dufour confirme que nous recevrons sous peu l'assistance financière demandée pour les dépenses admissibles. Il apparaît que cette assistance est à la satisfaction de la Municipalité.

5. Dans le dossier de la promenade de l'Anse-aux-Coques, monsieur Denis Landry nous annonce que le ministère de la Sécurité publique est prêt à considérer comme dépense admissible, la réfection du trottoir, en construisant un trottoir de bois, réparer la portion du mur à réparer (\pm 30 mètres) et à procéder à l'ensablement de la partie Ouest du mur de soutènement. De plus, il mentionne que les boulons à installer dans les caissons ne font pas partie des dépenses admissibles.

Jean Robidoux de la Municipalité mentionne que l'ensablement de la plage comme moyen de sécuriser le mur avait été rejeté dans l'étude hydraulique produite par Genivar en raison des coûts, de l'incertitude tant qu'au succès d'une telle opération et enfin à cause du problème d'approvisionnement en sable.

Monsieur Landry mentionne qu'aux endroits où seront refaits le trottoir, la membrane et le drainage seront également considérés comme dépense admissible.

Pour revenir à l'ensablement de la plage, monsieur Denis Landry va nous mettre en contact avec monsieur Ian Ropars, qui serait «le» spécialiste du Québec en ce qui a trait aux ensablements.

Également, monsieur Landry accepte le fait que si c'est cette solution qui est retenue (l'ensablement) que le ministère continuera d'aider la Municipalité financièrement durant une période de temps à déterminer par le ou les spécialistes pour s'assurer que cette technique fonctionne.

Comme échéancier, tout le monde est d'accord pour dire que la reconstruction du trottoir et la réfection du mur, incluant la pose de membrane doivent être réalisés cet automne. L'ensablement serait réalisé au printemps 2013.

Au cours des semaines qui viennent, monsieur Ropars doit nous contacter.

6. Enfin, en ce qui a trait au plan de gestion du littoral de Sainte-Luce, monsieur Jacques Bélanger nous remet un document de travail. La prochaine étape consiste en la réalisation par le Ministère de cartes au 1/5000, où on va nous montrer les zones à risque d'érosion et de submersion, Selon monsieur Bélanger, ces plans seront réalisés en 2012.

3. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

4. Fermeture de la séance

2012-07-212

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu de fermer la séance du conseil.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault, maire

Gaston Gaudreault
Maire

Jean Robidoux
Directeur général